

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 6 juillet 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 :	Denis Ouellet
Siège n° 2 :	Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 :	Robin Breton
Siège n° 4 :	Guylaine Cyr
Siège n° 5 :	Simon Bolduc
Siège n° 6 :	Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Marie-Claude Pinet, directrice générale
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 3 personnes

2015.07.167 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion : Rencontre sur la stratégie maritime
Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
 - 02 Procès-verbaux de juin - Adoption
 - 03 Comptes de juin - Adoption
 - 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
 - 05 Rapport financier au 30-06-2015 – Dépôt
 - 06 Transferts budgétaires – Adoption
 - 07 Indicateurs de gestion 2014 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 08 P.-397 – Demande d’approbation référendaire - Certificat
- 09 P.-397 – Adoption
- 10 P.-398 – Avis de motion (Usage d’hébergement touristique zone Ra/a.2)
- 11 Dérogation mineure – 1034, rue Principale
- 12 Correction cadastrale – Lot 19A23, rang 8, canton Pohénégamook
- 13 OMHP – Budget révisé #2
- 14 Offre de services – Étude du lac
- 15 Dépenses d’entretien et de réparation des pompes d’égout
- 16 Journées de la culture – Proclamation
- 17 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac
- 18 Maskinongé – Demande d’un avis scientifique au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
- 19 Service d’animation d’un camp de jour – Entente avec Pohénégamook Santé Plein Air
- 20 Démission – Pompier – Brigade incendie de Pohénégamook
- 21 Mandataire – Prélèvement de l’eau potable à la plage municipale
- 22 Centre culturel Léopold-Plante – Installations numériques – Engagement financier
- 23 Terrain de balle quartier Sully - Constructions Unic inc. : Acceptation du décompte progressif #4
- 24 Abris de joueurs – Constructions Unic inc : - Acceptation du décompte progressif #3
- 25 Autorisation d’une activité de financement de la brigade incendie de Pohénégamook - 26 juillet 2015 – Pont payant sur la rue Principale
- 26 Inquiétude concernant les travaux forestiers en forêt publique
- 27 Période de questions
- 27 Levée / Ajournement de l’assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté en supprimant le point #26.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.168 PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 01 juin 2015
- séance extraordinaire : 30 juin 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.169 COMPTES DE JUIN – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2015 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2015 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2015 (liste des comptes fournisseurs), datée du 30-06-2015, au montant de deux cent quarante-huit mille deux cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-treize (**248 247.93 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2015 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2015.01.08) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 30-06-2015, au montant de deux cent huit mille sept cent soixante-seize dollars et trente-et-un (**208 776.31 \$**) → Internet : **70 054.64 \$** et chèques : **138 721.67 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.170 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de juin 2015.

2015.07.171 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2015 au 30-06-2015.

2015.07.172 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires pour la présente année fiscale ;

CONSIDÉRANT le règlement P.-284 actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, en date du 03 juillet 2015, à l'effet d'autoriser ces virements de crédits ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à procéder aux écritures comptables requises selon les inscriptions de la liste en date du 03-07-2015, approuvée par la directrice générale de la municipalité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.173 INDICATEURS DE GESTION 2014 – DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer au Conseil municipal le rapport des indicateurs de gestion 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a été acheminé au MAMOT le 8 juin 2015 ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2014.

2015.07.174 P.-397 – DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE – CERTIFICAT

Le 4 mai 2015, le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement P.-397 ;

Suite à l'avis public paru le 13 mai 2015, Le Conseil municipal tient le 1^{er} juin 2015, une assemblée publique de consultation ;

Le 1^{er} juin 2015, le Conseil municipal adopte le second projet de règlement ;

Le 17 juin 2015, il y a parution d'un avis informant toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire, du processus qu'elle doit suivre pour ce faire ainsi que du délai accordé à ces fins ;

Du 17 au 26 juin 2015, le projet de règlement était accessible aux citoyens concernés pour y apposer leur demande pour la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard du projet de règlement ;

Aucune demande n'a été enregistrée au greffe de la municipalité.

Ceci signifie que le Conseil municipal est en mesure d'adopter le projet P.-397 sans avoir à tenir un scrutin référendaire.

Denise Pelletier, greffière

2015.07.175 P.-397 – CHANGEMENT DE ZONAGE POUR CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE SUR LA RUE PRINCIPALE – ADOPTION

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no P.-181 »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le septième jour d'avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QU'un règlement portant le no. P.-397 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 But du règlement

Le présent règlement a pour but de :

Créer une nouvelle zone mixte M.74 à même les zones Ra/b.2, Rb.31, M.18 et Ca.8 afin de permettre les usages suivants :

- Habitation unifamiliale et bifamiliale
- Commerce de vente et de service des groupes I et II
- Industrie du groupe I
- Service récréatif du groupe I
- Public et institutionnel groupe I :
- Usages domestiques groupes I, II, III, 9113 et 9116.

Article 2 Création de la zone mixte

Une nouvelle zone mixte est créée à même les zones Ra/b.2, Rb.31, M.18 et Ca.8.

Cette zone est localisée le long de la rue Principale entre les numéros civiques 1800 et 1824, sur les lots : 21-25, 21-26, 72-2, 72-3, 73, 74, 75-1, 21-28, 21-37-p, 21-38, 22-1, 27-3 et 65-2p, rang 8, canton Pohénégamook.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

Article 3 Création de la grille de spécification no 72

La grille de spécification no 72 est ajoutée à la section des usages mixtes du règlement de zonage P.-181 de la Ville de Pohénégamook afin d'y spécifier les usages permis dans la nouvelle zone M.74.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 2 du présent règlement.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2015.07.176 P.-398 – AVIS DE MOTION (AFIN D'INCLURE L'USAGE D'HÉBERGEMENT
TOURISTIQUE COMME USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA
ZONE RA/A.2)**

Je, soussigné, Simon Bolduc, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage P.-181.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres élus de ce Conseil.

Simon Bolduc, conseiller

2015.07.177 DÉROGATION MINEURE – 1034, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par la Caisse Desjardins du Transcontinental ;

CONSIDÉRANT QUE la demande se situe sur les lots 75-4, 76-2 et 116-2, rang 1, canton Estcourt au 1034, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation vise à rendre réputée conforme la marge de recul avant de l'immeuble construit à une distance de 8.63 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 8.1 du règlement de zonage P.-181, la marge de recul avant doit être de 9 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation à cet égard a été publié conformément à la Loi, le 17 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil d'accepter cette dérogation (résolution CCU 2015.06.23) ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise Labonté, mairesse, invite les personnes intéressées à se prononcer sur cette demande lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a demandé des informations complémentaires sur cette dérogation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte la présente demande de dérogation mineure et que l'inspectrice municipale est autorisée à émettre un certificat de dérogation mineure au 1034, rue Principale.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.178 CORRECTION CADASTRALE – LOT 19A23, RANG 8, CANTON POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt d'une demande de M. André Pelletier, de la Firme Pelletier et Labrie, il y aurait lieu de modifier les dimensions du lot 19A23, rang 8, canton Pohénégamook, propriété de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de la révision cadastrale démontrent une superficie supérieure au contrat initial d'acquisition - numéro 130748 – enregistré en date du 08 août 1983 (vendeur : Madame Gemma Tardif) ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier les dimensions du lot ci-haut mentionné par un acte de correction ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- autorise l'acte de correction des dimensions du lot 19 A-23, rang 8, canton Pohénégamook afin qu'il reflète les dimensions réelles du contrat # 130 748;
- autorise la signature du document correctif par Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.179 OMHP – BUDGET RÉVISÉ 2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé le budget approuvé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook pour un ajustement des coûts informatiques au postes 61413 et 61453 et un ajustement salarial ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget révisé #2 a pour effet d'augmenter la quote-part de la municipalité de 486 \$ pour l'exercice financier 2015 (budget de 32 074 \$ au lieu de 31 588 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte le budget révisé #2.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.180 OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE DU LAC POHÉNÉGAMOOK / PORTRAIT ENVIRONNEMENTAL DU LAC POHÉNÉGAMOOK ET DE SON BASSIN VERSANT

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un portrait et d'un diagnostic s'inscrit dans l'élaboration du plan directeur du bassin versant du lac Pohénégamook dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un tel plan permettra à la Ville de Pohénégamook la prise en main de l'environnement du lac Pohénégamook par l'adoption d'une saine gestion des activités qui ont lieu dans son bassin versant et permettra de protéger l'intégrité du lac Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de l'élaboration de ce plan est de déterminer les activités humaines qui nuisent à ce dernier et de trouver de solutions visant à modifier les pratiques liées à ces activités afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Boissonneault, Sciences, eaux et environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

A QUE la Ville retient les services de Boissonneault, Sciences, eaux et environnement afin de réaliser le portrait environnemental du lac.

B QUE la Ville engage, sur deux exercices financiers, un montant maximal de 18 396 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de l'étude ci-haut décrite comprenant :

ACTIVITÉS	COÛTS	ÉCHÉANCIER
Élaboration du portrait du lac Pohénégamook et de son bassin versant	7 250 \$	Février 2016
Suivi de l'eutrophisation et de la qualité de l'eau de 5 tributaires à l'aide de l'indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC)	2 500 \$	Prélèvement des diatomées Août 2015
Suivi de la qualité de l'eau et de l'habitation de 5 tributaires à l'aide des macroinvertébrés benthiques	2 500 \$	Prélèvement des macroinvertébrés Août 2015
Suivi du périphyton dans la zone littorale	700 \$	Formation terrain Août 2015
Caractérisation des bandes riveraines et calcul de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR)	800 \$	Formation terrain Août 2015
Avis scientifique concernant la qualité bactériologique et physio-chimique de l'eau du ruisseau St-Laurent	1 500 \$	Août 2015
Frais de transport et d'hébergement	750 \$	Août 2015
Sous total	16 000 \$	
TOTAL (taxes incluses)	18 396 \$	

QUE les crédits nécessaires au montant de 8 289 \$ (taxes incluses) pour l'année 2015 sont puisés au poste budgétaire 02 47000 411 et que le solde de cet engagement financier sera défini au budget 2016.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.181 DÉPENSES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES POMPES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'un programme préventif d'entretien a été réalisé sur la flotte des pompes d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs anomalies ont été décelées et devront être corrigées sur les pompes suivantes : sp4-p2, sp5-p1, sp5-p2, sp6-p2, sp11-p1, sp12p1, sp12-p2, sp13-p1, sp14-p2, sp15-p2 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville engage un montant maximal de 20 000 \$, financé par la réserve «Hygiène du milieu» au poste 5913101, pour l'entretien et la réparation des pompes des stations de pompage.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.182 JOURNÉES DE LA CULTURE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Pohénégamook et de la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions culturelles ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir

APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook proclame «*Journées de la culture*» les 25-26-27 septembre 2015, dans le but de manifester, de façon tangible, l'attachement qu'elle porte à la culture.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.183 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme à un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans» en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr

APPUYÉ PAR : Simon Bolduc

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

B- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.184 MASKINONGÉ – DEMANDE D'UN AVIS SCIENTIFIQUE AU MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE le maskinongé, une espèce introduite et non-indigène au bassin versant du fleuve Saint-Jean, est bien implanté depuis quelques années dans les lacs Glazier et Beau en aval de la chaîne de lacs menant au lac Pohénégamook situé plus en amont ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs spécimens de plus de 20 livres furent capturés dans les lacs ci-haut mentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à aujourd'hui, aucune mention de capture de maskinongé ne fut recensée au lac Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QU'aucun obstacle infranchissable sur la rivière St-François (chute ou barrage) ne limite efficacement sa progression vers le lac Pohénégamook, et que son arrivée comme nouvelle espèce dans le lac est imminente ;

CONSIDÉRANT QUE le maskinongé est un grand prédateur d'eau douce et qu'il aura un impact sur l'abondance de certaines autres espèces présentes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook demande au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, (Direction régionale du Bas-St-Laurent) de donner un avis scientifique sur les conséquences appréhendées sur l'écosystème aquatique et la pêche sportive, de l'introduction du maskinongé, et ce, afin de répondre aux préoccupations de la population et être en mesure d'assurer une saine gestion du lac et son écosystème.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.185 SERVICE D'ANIMATION : CAMP DE JOUR - ENTENTE DE SERVICE AVEC POHÉNÉGAMOOK SANTÉ PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour offre aux jeunes une expérience enrichissante et divertissante ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que les jeunes des trois quartiers puissent avoir accès à des loisirs de qualité en y incluant des activités nautiques et de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3. 2^e alinéa de la LCV permet de conclure une entente avec un fournisseur unique qui est le seul en mesure de fournir le personnel, le matériel et les services nécessaires à la tenue d'un camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville

- A** autorise la tenue des activités d'un camp de jour 2015 à Pohénégamook Santé Plein Air;
- B** engage un montant maximal de **30 021.22 \$** (taxes incluses) pour assurer l'animation, la coordination et la gestion du camp de jour ;
- C** délègue Mesdames Marie-Claude Pinet, directrice générale et Louise Labonté, mairesse, à signer le contrat de service liant les deux parties et déterminant les obligations de part et d'autre.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.186 DÉMISSION POMPIER– BRIGADE INCENDIE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Steve Jalbert, pompier volontaire, a donné sa démission en date du 18 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il a remis au chef de la brigade, M. Dean Thériault, tous les équipements rattachés à sa fonction de pompier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la démission de Monsieur Steve Jalbert qui exerçait la fonction de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.187 MANDATAIRE – PRÉLÈVEMENT DES EAUX À LA PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville exploite un établissement touristique saisonnier à la plage municipale de la Ville de Pohénégamook ;
Nom du système de distribution d'eau : X2056928 (13786322-17-02)

CONSIDÉRANT les dispositions particulières du Règlement sur la qualité de l'eau potable, applicables aux eaux délivrées par un système de distribution à certains établissements touristiques ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville mandate Monsieur Philippe Marin, directeur des travaux publics, à appliquer la Réglementation sur la qualité de l'eau potable à la plage municipale.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.188 CENTRE CULTUREL LÉOPOLD-PLANTE : INSTALLATIONS NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été acheminée au programme Rideau par l'entremise de l'organisme Les 4 Scènes pour l'amélioration des installations numériques (éclairage et sonorisation) de la salle de spectacles Léopold-Plante ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 67 554 \$ a été confirmée à la Ville par l'organisme les 4 Scènes ;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville est de 10 % des coûts du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville confirme sa participation pour un montant maximal de 8 300 \$;

QUE cette contribution est engagée à partir du surplus accumulé non affecté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.189 TERRAIN DE BALLE MOLLE, QUARTIER SULLY - CONSTRUCTIONS UNIC INC. – ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 (PAIEMENT FINAL)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les Constructions Unic inc. » qui exécute les travaux de réfection du terrain de balle du quartier Sully, a produit le quatrième décompte progressif pour paiement ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Lafrance, ingénieur chez Actuel Conseil, recommande à la Ville d'effectuer le paiement à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur «Les Constructions Unic Inc.» un montant de 12 522.76 \$ représentant le décompte progressif #4, daté du 10-06-2015, incluant les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.190 ABRIS DES JOUEURS – CONSTRUCTIONS UNIC INC. – ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3 (PAIEMENT FINAL)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les Constructions Unic inc.» qui a exécuté les travaux de construction des abris de joueurs du terrain de balle du quartier Sully, a produit le troisième décompte progressif pour paiement;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Lafrance, ingénieur chez Actuel Conseil, recommande à la Ville d'effectuer le paiement à l'entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur «Les Constructions Unic Inc.» un montant de 3 562.39 \$ daté du 10-06-2015, représentant le paiement des retenues 1 et 2 en y incluant les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.07.191 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – PONT PAYANT SUR LA RUE PRINCIPALE : 26 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE les activités annuelles du Tournoi des pompiers auront lieu lors de la fin de semaine de la Fête du Travail ;

CONSIDÉRANT QUE Madame AnyKim Boucher a été nommée duchesse pour la Brigade des Pompiers de Pohénégamook / St-Athanase ;

CONSIDÉRANT QUE la duchesse, en collaboration avec la Bridage de Pohénégamook, tiendra une activité de financement par la tenue d'un pont payant sur la route Principale (289) le 26 juillet 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- autorise la tenue d'un barrage routier sur la route 289, au nord de l'intersection du chemin Guérette, le dimanche 26 juillet 2015 entre 10 et 16 h ;
- nomme M. Philippe Marin, personne contact au niveau de la municipalité ;
- fournira une assurance responsabilité pour la tenue de cette activité.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H 05 à 21 H 15

2015.07.192 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 15 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
